





## Votre régime frais de santé : Garanties et tarifs

## **VOTRE GRILLE DE GARANTIES**

REGIME COMPLEMENTAIRE orennent le remboursement de la Sécurité

		minte des mais re				
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITÉ	BASE	OPTION 1 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 2 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 3 (Y COMPRIS BASE)	BIENÊTRE	BIENÊTRE + UNIQUEMENT SUR L'OPTION 3
Frais de séjour	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Honoraires - médecin OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR en secteur conventionné	+ 30% en secteur conventionné
Honoraires - médecin hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	170% BR	185% BR	200% BR	+ 200% BR en secteur conventionné	+ 200% en secteur conventionné
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	-	-
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	-	2% PMSS/jour	3% PMSS/jour	4% PMSS/jour	-	+ 40€/jour
Chambre particulière	-	2% PMSS/jour	3% PMSS/jour	4% PMSS/jour	-	+ 50€/jour max 90j en MCO et 30j en psychiatrie
Transport remboursé par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	-	-
O ACTES MÉDICAUX COURANTS						
Consultations spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Consultations spécialistes hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Consultations généralistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Consultations généralistes hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	170% BR	185% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Visites généralistes / spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	270% BR	370% BR	470% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Visites généralistes / spécialistes hors OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	150% BR	180% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Actes de petite chirurgie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	250% BR	250% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Actes de petite chirurgie hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Analyses, laboratoire	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Auxiliaires médicaux	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Radiologie hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	-	-
PHARMACIE						
Pharmacie remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	-	-
Médicaments, vaccins ou homéopathie prescrits par un médecin et non remboursés par la S.S.	-	-	-	-	+ 100€	+ 100€
(N) DENTAIRE						
Soins dentaires remboursés par la S.S	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Inlay / onlay	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Inlay core	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR	-	-
Parodontologie non remboursée par la S.S. (max 3 actes/an/bénéficiaire)	-	max 150€/acte	max 300€/acte	max 450€/acte	-	-
Implantologie non remboursée par la S.S. (racine et pilier) (max 3 implants/an/bénéficiaire)		max 10% PMSS/ implant	max 15% PMSS/ implant	max 20% PMSS/ implant	-	+ 150€/implant
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR		
Prothèses dentaires non remboursées par la S.S.(*)	-	260% BRR	360% BRR	460% BRR	-	-
Orthodontie remboursée par la S.S.	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR	-	-
Orthodontie non remboursée par la S.S.	125% BRR	260% BRR	360% BRR	460% BRR	-	-
AUTRES PROTHÈSES						
Prothèses auditives remboursées par la S.S. /an/bénéficiaire(**)	100% BR	max 10% PMSS	max 15% PMSS	max 20% PMSS	-	+ 400€
Appareillages remboursés par la S.S. /an/bénéficiaire(**)	100% BR	max 7,5% PMSS	max 10% PMSS	max 15% PMSS	-	+ 400€ (gros appareillage uniquement)

OPTIQUE (***) les forfaits s'entendent par éc	OPTIQUE (***) les forfaits s'entendent par équipement et un équipement / 2 ans		OPTION 1 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 2 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 3 (Y COMPRIS BASE)	BIENÊTRE	BIENÊTRE +			
V	Verres simples	100€	200€	280€	320€					
Verres remboursés par la S.S.	Verres complexes	200€	350€	500€	600€	-	+ 150€ / Verre			
Id 3.3.	Verres hyper complexes	200€	450€	600€	700€					
Monture remboursée par la	Monture remboursée par la S.S.		80€	110€	150€	-	-			
Lentilles remboursées par l /an/bénéficiaire(**)	a S.S. (y.c. jetables)	5% PMSS	5% PMSS	10% PMSS	12,5% PMSS	-	-			
Lentilles non remboursées /an/bénéficiaire	Lentilles non remboursées par la S.S. (y.c. jetables) /an/bénéficiaire			10% PMSS	12,5% PMSS	-	-			
Chirurgie de la myopie (/œ	Chirurgie de la myopie (/œil/an/bénéficiaire)			irurgie de la myopie (/œil/an/bénéficiaire)		300€	400€	600€	-	+ 200€
MATERNITÉ - ADOPTION	MATERNITÉ - ADOPTION(****)									
Indemnité forfaitaire (doublé	5% PMSS	10% PMSS	15% PMSS	20% PMSS	-	-				
<b>CURE THERMALE REMB</b>	CURE THERMALE REMBOURSÉE PAR LA S.S									
Allocation forfaitaire	Allocation forfaitaire		100% FR max 10% PMSS	100% FR max 15% PMSS	100% FR max 20% PMSS	-	-			
PACK BIEN-ÊTRE										
Ostéopathie, Chiropracteur, Microkinésiste, Etiopathe, Acupuncteur, Sevrage tabagique, Podologue, Dététique, et Psychologie		20€ / SÉance (max 2 séances/an/bénéficiaire)	30€ / Séance (max 3 séances/an/bénéficiaire)	40€ / séance (max 4 séances/an/bénéficiaire)	50€ / Séance (max 5 séances/an/bénéficiaire)	-	-			
Sevrage tabagique sur pres	Sevrage tabagique sur prescription médicale (forfait annuel)		-	-	-	-	+ 50€			
Contraception prescrite non rer	Contraception prescrite non remboursée par la S.S (forfait annuel)		-	-	-	-	+ 50€			
Forfait bandelette d'autosurve	eillance glycémique (forfait annuel)	-	-	-	-	-	+ 50€			

(\*) Sur la base d'un SPR 30 OU HBLD418. (\*\*) En tout état de cause, remboursement du ticket modérateur, inclu dans la garantie. (\*\*\*) L'équipement optique complet (2 verres + 1 monture) est limité à 1 remboursement tous les 2 ans sauf évolution de la vision médicalement constatée ou enfant de moins de 18 ans. Dans ces deux cas, il est fait application d'un remboursement tous les ans. La part de prise en charge pour la monture dans l'équipement optique ne peut éxerder 150 €. Les montants indiqués pour les verres et la monture ne comprennent pas le remboursement de la Sécurité sociale. Verres simples : Verres unifocaux dont la sphère est comprise entre-6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries ; Verres complexes : Verres multifocaux dont la sphère est hors zone de-6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et averres multifocaux ou progressifs ; Verres hyper complexes : verres multifocaux ou progressifs sphério-cylindriques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou dont le cylindre est supérique de la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou dont le cylindre est supérique de la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries ou dont le cylindre est supérique de la sphère est hors zo

#### **EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE**

#### En complément du régime général de la sécurité sociale

Hospitalisation : Acte de chirurgie OPTAM (ex : appendicectomie) : dépense 650€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGI	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS LA SÉCURITÉ SOCIALE					
BASE	187,89€	187,89€	187,89€					
OPTION 1	187,89€		142,70€					
OPTION 2	187,89€		650,00€					
OPTION 3	187,89€		650,00€					

Optique : Equipement optique simple (verres + monture): dépense 450€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGI	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS LA SÉCURITÉ SOCIALE				
BASE	4,44€	150,00€	150,00€				
OPTION 1	4,44€		280,00€			165,56€	
OPTION 2	4,44€	390,00€			55,56€		
OPTION 3	4,44€		450,00€				

Actes médicaux : Consultation spécialiste HORS OPTAM (ex: psychiatre) : dépense 60€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOU! RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y C	RESTE À CHARGE			
BASE	19,60€	28,00€				32,00€
OPTION 1	19,60€	42,00€	42,00€			18,00€
OPTION 2	19,60€	42,00€				18,00€
OPTION 3	19,60€	56,00€				4,00€

# CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION:



Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garantie et structure de cotisation il a choisi.

Enfant(s)

(Famille)

## 2

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.



Le choix d'option est selon la structure de cotisation, applicable de manière obligatoire ou facultative à vos ayants droit.

(Famille)

(ou conjoint)

(Duo)

# STRUCTURE DE COTISATION : Couverture obligatoire CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR AYANTS DROIT OBLIGATOIRES → Structure Isolé/Famille Structure Isolé/Famille Structure Uniforme Structure Isolé/Duo/Famille Structure Isolé/Poinint/ Salarié Sa

(Isolé)



#### **COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES**

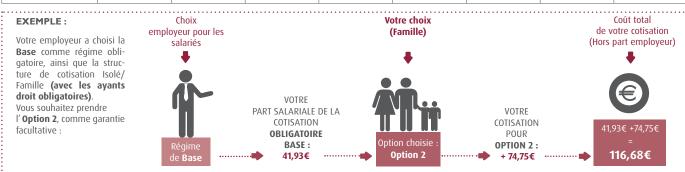
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option de 1 à 3.

(cotisation identique quelle

que soit la structure familiale

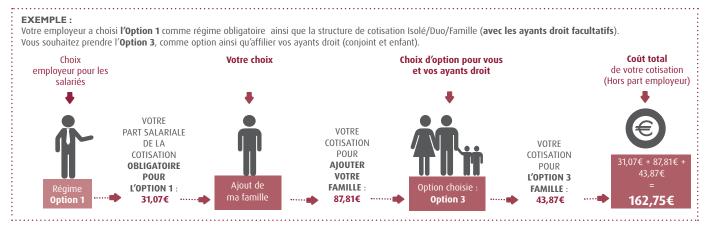
du salarié)

COTISATION ISOLÉ/FAMILLE									
Base = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général	В	Base		Option 1		Option 2		Option 3	
Isolé	1,199% PMSS	Part salariale : 19,84€	+0,763% PMSS	Soit +25,26€	+1,141% PMSS	Soit +37,77€	+1,539% PMSS	Soit +50,95€	
Famille	2,533% PMSS	Part salariale : 41,93€	+1,575% PMSS	Soit +52,15€	+2,257% PMSS	Soit +74,75€	+3,009% PMSS	Soit +99,62€	



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation Base, Option 1, 2, ou 3 pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

STRUCTURE DE COTISATION : ISOLE/DUO/FAMILLE								
Option 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général	Opt	ion 1	Opti	on 2	Option 3			
Isolé	1,877% PMSS	Part salariale : 31,07€	+0,324% PMSS	Soit +10,73€	+0,654% PMSS	Soit +21,65€		
Duo	+1,495% PMSS	Soit +49,50€	+0,533% PMSS	Soit +17,65€	+1,101% PMSS	Soit +36,45€		
Famille	+2,652% PMSS	Soit +87,81€	+0,617% PMSS	Soit +20,43€	+1,325% PMSS	Soit +43,87€		





## **VOS COTISATIONS EN € POUR 2018**

## EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

**STRUCTURE DE COTISATION ISOLÉ/FAMILLE (OBLIGATOIRE)** Régime souscrit par l'entreprise: Régime collectif de **Base** 

Cotisation : 39,68€/2 = 19,84€.

Part salariale : 19,84€

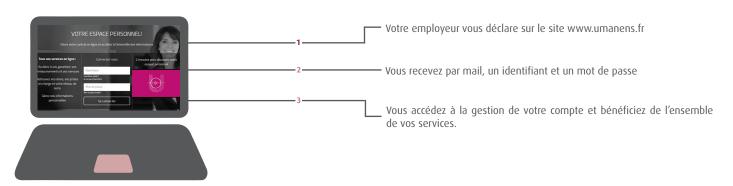
			Cl	noix 1 BASE = régime obliga	atoire				
Régime général		BASE		Option 1	Option 2			Option 3	
Isolé	1,199% PMSS	Part salariale : 19,84€*	+0,763% PMSS	Soit +25,26€	+1,141% PMSS	Soit +37,78€	+1,594% PMSS	Soit +50,96€	
Famille	2,533% PMSS	Part salariale : 41,93€	+1,575% PMSS	Soit +52,15€	+2,257% PMSS	Soit +74,73€	+3,009% PMSS	Soit +99,63€	
				Choix 2 OPTION 1 = régime obligatoire					
	Régime général OPTION 1				Option 2		Option 3		
	Isolé		1,845% PMSS	Part salariale : 30,54€	+0,324% PMSS	Soit +10,73€	+0,654% PMSS	Soit +21,65€	
	Famille		3,867% PMSS	Part salariale : 64,02€	+0,575% PMSS	Soit +19,04€	+1,188% PMSS	Soit +39,33€	
					Choix 3 OPTION	I 2 = régime obligatoire			
			Régime général			OPTION 2	Option 3		
			Isolé		2,127% PMSS	Part salariale : 35,20€	+0,282% PMSS	Soit +9,34€	
			Famille		4,368% PMSS	Part salariale : 72,31€	+0,526% PMSS	Soit +17,42€	
				Choix 4 OPTION 3 :			régime obligatoir	e	
					Régime général			OPTION 3	
					Isolé		2,356% PMSS	Part salariale : 39,00€	
					Famille		4,795% PMSS	Part salariale : 79,38€	

<sup>&</sup>lt;sup>th</sup>Le montant des cotisations exprimé en € est donné à titre indicatif, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le délégataire de gestion en fonction de l'évolution du PMSS.



## **BON A SAVOIR**

## COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?





## www.umanens.fr

#### TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



## **Umanens...**

# L'expérience mutuelle!

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

#### Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...
Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



www.umanens.fr

Retrouvez nous en un clic!



Contacter un conseiller par téléphone : 09 70 29 90 10

ou par mail: gestion-adherents@umanens.fr



Par courrier en nous retournant la demande d'adhésion, accompagnée des

pièces justificatives à l'adresse suivante : GESTION BRANCHE UMANENS TSA 60002 75487 PARIS CEDEX 10.





